

et plus nous tendrons vers notre destinée, qui est de devenir l'une des plus grandes nations de l'univers.

L'honorable ROBERT FORKE: Honorables membres du Sénat, ce n'est pas sans hésitation que je prends la parole, parce que je n'ai préparé aucun discours, et j'aurais certainement dû étudier mon sujet avant d'oser me faire entendre devant cette assemblée. Mais on a fait certaines observations que je me crois tenu de relever.

Que l'on me permette de dire un mot au sujet de la coopérative du blé, en réponse à l'honorable représentant de Lanaudière (l'honorable M. Casgrain). Mon honorable collègue de Winnipeg (l'honorable M. McMeans) a dit que cette coopérative ne devrait pas être un sujet de discussion en cette enceinte. Cependant, je ne pense pas qu'il manque d'intérêt pour nous, de même que certains autres aspects de la situation du grain dans l'Ouest. Je n'ai pas mission de défendre la cause de la coopérative du blé. J'ai été membre de cette dernière durant cinq ans, et, une fois mon contrat expiré, je ne l'ai pas renouvelé.

L'honorable M. CASGRAIN: Très bien, très bien.

L'honorable M. FORKE: Mais je n'ai pas à me plaindre de la manière dont j'ai été traité. J'ai désapprouvé certaines déclarations extravagantes de quelques directeurs, parce que je pensais que ces déclarations pouvaient nuire aux opérations de la coopérative sur les marchés de l'univers, mais cela est étranger aux principes qui ont guidé l'établissement de la coopérative.

Ceux qui connaissent l'histoire de la vente du grain depuis 1882 comprennent que bien des obstacles ont dû être écartés peu à peu, avant que les cultivateurs pussent obtenir quelque justice sur les marchés du blé. En jetant un regard rétrospectif sur ces premières années, je me demande parfois ce que penseraient les agriculteurs actuels s'ils étaient obligés de subir le traitement auquel il fallait se soumettre dans la décennie de 1880 ou dans les débuts de celle de 1890. A cette époque, un cultivateur transportait sa charge de blé à l'élevateur du village. Il n'avait pas grand-chose à dire. S'il n'y avait qu'un élévateur, il lui fallait accepter le prix offert. Il ne pouvait vendre son blé sur les wagons; il n'y avait pas de plates-formes de chargement; s'il lui arrivait de déplaire à l'acheteur local, celui-ci l'envoyait paître. Il était à la merci complète des commerçants. Je ne blâme pas plus ce commerce qu'un autre, mais lorsque l'une des parties dans une transaction a tout le pouvoir entre les mains, ça ne va pas très bien.

Puis, sont venues les plates-formes de chargement. Si nous n'aimions pas l'élevateur, nous pouvions utiliser les plates-formes pour le chargement des wagons. C'est la première grande liberté dont a joui le cultivateur dans la vente de son blé. Je passerai sous silence toutes les opérations qui ont eu lieu dans la suite. Je crois que les conditions étaient plus satisfaisantes que dans le passé.

Cependant, il y avait encore du mécontentement: nombreux étaient ceux qui pensaient que l'intermédiaire réalisait un profit trop considérable, et que si les cultivateurs manutentionnaient eux-mêmes leur blé, cet état de choses serait amélioré. La coopérative fut donc créée. Elle n'a pas été établie dans le but de déterminer le prix du blé, ni d'avoir la main mise sur le marché, mais simplement de vendre le produit de l'année dans des conditions plus satisfaisantes. Anciennement, dès que les cultivateurs avaient battu leur blé, ils le transportaient en toute hâte à l'élevateur, et la récolte fusionnée du blé des trois provinces de l'Ouest était offerte en vente en même temps, de sorte qu'il s'ensuivait une dépression dans le prix du marché. L'objet pour lequel la coopérative a été créée a été d'ordonner la vente du blé, afin que l'offre fût proportionnée à la demande. Ce but, que je crois bon, a été poursuivi jusqu'à ce jour, et il a été couronné de succès jusqu'à l'an dernier.

Il semble exister un malentendu marqué au sujet de ce qui s'est passé l'an dernier. Je mentionnerai un fait assez généralement connu, savoir que le gouvernement britannique avait signé une convention avec l'Argentine pour l'achat de son blé en le payant avec des produits anglais. Cependant, les directeurs de la coopérative jugèrent que le prix courant était trop bas, et il est indubitable que le blé fut retenu dans une certaine mesure. Mais les directeurs de la coopérative sont-ils les seuls qui aient tenu cette ligne de conduite? Des hommes d'affaires, des particuliers et des spéculateurs ont fait la même chose. Nombre de cultivateurs de l'Ouest qui ne sont pas membres de la coopérative ont vendu leur blé en tablant sur l'avenir, espérant, comme tous, que le prix monterait. Malheureusement, on s'est trompé. Nul doute que si la coopérative avait agi différemment et avait mis son blé sur le marché, le prix aurait baissé, et les directeurs de la coopérative eussent été blâmés aussi sévèrement qu'ils l'ont été. En réalité, les directeurs ont déclaré qu'au moment où on les accusait de retenir le blé ils essayaient de s'en débarrasser à un profit raisonnable pour les agriculteurs.

Je ne pense pas qu'on puisse justement blâmer la coopérative de ce qu'elle a essayé de vendre le blé d'une manière satisfaisante. Quel-